



Déclaration à la CAPD du 20 mai 2014

Cette CAPD se réunit quelques jours après la grève du 15 mai à l'occasion de laquelle les personnels de la Fonction Publique, avec leurs organisations syndicales, ont condamné les orientations budgétaires 2015-2017 présentées en avril par le 1^{er} Ministre. En effet, le pacte de responsabilité, qui encadre tout la politique du gouvernement, se traduit par 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques et sociales (dont 18 milliards dans la Fonction Publique). Tout cela est inacceptable.

Concernant les rythmes scolaires, le nouveau décret du ministre Hamon publié le 8 mai dernier ne répond pas aux revendications des personnels, et, au contraire, confirme la territorialisation de l'éducation nationale, le choix d'une école à la carte où les enseignants sont tributaires des volontés et possibilités des élus locaux. Pour le SNUDI FO, la suspension de la réforme pour la rentrée prochaine reste une nécessité. Alors que de nombreux élus du département ont indiqué récemment aux parents d'élèves, à leurs personnels municipaux qu'ils n'appliqueront pas la réforme en septembre, la voix de la sagesse serait de suspendre son application.

Les résultats du concours CRPE exceptionnel sur l'académie de Versailles laissent apparaître 252 postes non pourvus. Face aux besoins de l'académie, le SNUDI FO demande l'ouverture immédiate de la liste complémentaire. Par ailleurs, comme l'année dernière, quelques dizaines de candidats sur l'académie ont été éliminés par l'attribution d'un zéro à l'oral. Le SNUDI FO ne remet pas en cause la souveraineté du jury mais s'interroge sur le fonctionnement de l'administration qui, en juin 2013 a éliminé des candidats puis en a finalement recruté certains en septembre 2013 comme contractuels. Le SNUDI FO appuie les recours gracieux des candidats auprès du recteur de Versailles.

Sur le Val d'Oise, concernant les temps partiels, le SNUDI FO demande que l'ensemble des demandes des collègues soient satisfaites. Dans le contexte actuel du gel du point d'indice et de baisse des traitements, le temps partiel ne peut être considéré comme un simple choix d'organisation mais comme une nécessité pour l'ensemble des collègues qui en font la demande, quels qu'en soient les motifs. Concernant la liste d'aptitude PE, le SNUDI FO demande que tous les collègues puissent y être inscrits comme c'était le cas tous les ans, sauf l'année dernière. Concernant l'accès à la Hors Classe, il est de 7 % dans tous les autres corps enseignants de la Fonction Publique et seulement de 4 % pour les PE. Le SNUDI FO revendique donc 7 % de promus dans l'immédiat pour pouvoir atteindre les 15% prévus dans les textes régissant la hors classe du corps des PE, et qu'aucun collègue ne parte à la retraite sans avoir accédé à la hors classe.